

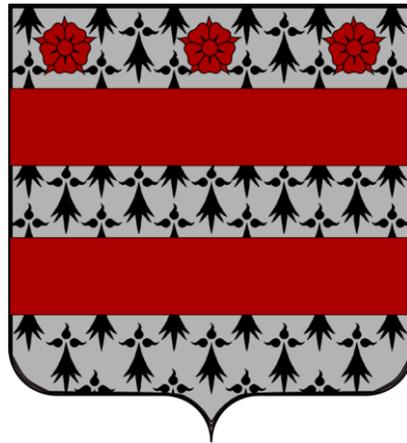
MAIRIE D'AVERNES

39, Grande Rue - 95450 AVERNES

Tel. 01 30 39 20 13

mairie@avernes95.fr

Site Internet : www.avernes95.fr



DOSSIER DE CANDIDATURE

LA T'AVERNES

Exploitation

- D'un lieu de rencontre et créateur de lien social
- D'un bar (café, bistrot)
- D'un restaurant traditionnel et familial (*restaurant gastronomique exclu*)
- D'un lieu avec animations potentielles

Présentation

Occupation du domaine public – Exploitation d'un bar restaurant

« La T'Avernes » 56 Grande Rue 95450 AVERNES

Exploitation en un lieu unique (mais composé de plusieurs salles) d'un bar restaurant (l'enseigne est 'Brasserie La T'Avernes') à la fois : bar (=bistrot, café), restaurant traditionnel, familial, lieu convivial facilitant les rencontres et créateur de lien social, avec des possibilités d'animations ponctuelles (par exemple culturelles).

Fondé sur les conclusions de l'enquête consommateurs et de l'étude de marché de la Chambre de Commerce et d'industrie du Val d'Oise réalisées en 2017, ce lieu doit être à la fois :

- un lieu convivial facilitateur de rencontres et de lien social
- un lieu « bar / café » accueillant (en dehors des périodes de repas), éventuellement multi-activités
- un lieu de restauration traditionnelle et familiale
- un lieu avec des animations ponctuelles

La convention d'occupation sera faite au nom d'une ou des personnes physiques.

Cette convention pourra être mise à la disposition d'une société.

La convention d'occupation du domaine public comprendra :

- La licence IV
- La mise à disposition des locaux (cuisine, bar, salle café, deux salles brasserie, terrasse)
- La mise à disposition du mobilier

Les caractéristiques de la dépendance du domaine public sont précisées dans les annexes 1, 2 et 3 décrivent le plan de masse, l'aménagement des locaux et le matériel fourni.

Un inventaire précis et un état des lieux seront établis lors de la signature de la convention.

Les plans électricité, éclairage, chauffage, incendie, réseaux plomberie seront fournis lors de la signature de la convention.

La convention d'occupation ne comprend pas :

- La vaisselle pour le restaurant
- Les machines à café
- Les tireuses à bières
- La vaisselle pour le bar
- Les matières premières à toutes les activités.

Aucune publicité (panneaux, affiches, ...) ne sera tolérée à l'extérieur du commerce.

Les mises aux normes futures seront à la charge du locataire.

Présentation de votre projet

Qui :

- ➔ Sous forme d'une entreprise individuelle
- ➔ Sous forme sociétaire

1) Description de votre projet :

- Description de toutes les activités que vous prévoyez
- Les horaires d'ouverture et de fermeture, les jours d'ouverture des différentes activités proposées
- Indiquer les jours ou horaires prévus s'ils diffèrent selon les saisons,
- Les dates & durée des congés annuels
- Description libre

2) Financement de votre projet à moyen terme

- Détails des investissements à faire + coûts HT (à valider avant travaux par le propriétaire)
- Financement des investissements :
 - Autofinancement
 - Prêt

3) Fonds de roulement

- Quelle trésorerie nécessaire au fond de roulement ?
- Comment est-il financé ? (Apport, banque)

4) Prévisionnel économique sur 3 ans (HT)

- Par activités
 - Nombre de clients
 - Panier moyen
 - Chiffre d'affaire (HT)
- Par activités
 - Charges propres
- Marge brute par activité
- Résultat global de l'entreprise = Marge brute des activités – charges de structure (à lister et chiffrer)

5) Trésorerie

Résultat global de l'entreprise

+ Amortissement

+ Intérêts des emprunts à moyen terme

= solde de trésorerie disponible

- Annuités d'emprunts à moyen terme

- Rémunération du travail de l'exploitant

6) En quoi votre projet permettra-t-il de créer du lien social ?

7) Votre conclusion